



Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne

395, Route de Saint Simon 31100 Toulouse 05 61 42 58 64 / 05 61 42 58 41 ufbag@orange.fr



Agence de l'eau Adour-Garonne

90, Rue du Férétra CS 87801 31078 TOULOUSE Cedex 4 05 61 36 37 38 / 05 61 36 37 28 www.eau-adour-garonne.fr

Document élaboré avec la collaboration technique de : AUDIVERT Christophe (SMETAP Rivière Dordogne), AVINENT Ghislaine (FDAAPPMA 47), BOUT Jean-Christophe (FDAAPPMA 24), DAVITOGLU Yann (FDAAPPMA 17), DUCASSE Jean-Jacques (DREAL du bassin Adour-Garonne), GALIAY Eric (ONEMA), HORTOLAN Valentin (FDAAPPMA 16), JAUBERT Patrice (FDAAPPMA 46), JEGO Sylvie (AEAG), LARROUSSE Johana (UFBAG), MANIERE Gaylord (FDAAPPMA 19), MILOT Franck (FDAAPPMA 16), PAULY Guillaume (FDAAPPMA 82), RENARD Vincent (FDAAPPMA 40), ROUGERIE Laurent (UFBAG), SANTOUL Frédéric (ECOLAB).

Remerciements à l'ensemble des 18 FDAAPPMA du bassin Adour-Garonne pour leur contribution à ce projet.









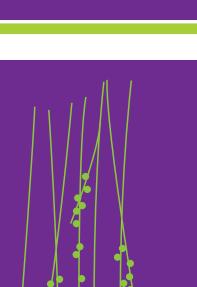
GUIDE TECHNIQUE



Edition 2014









Le "Guide technique pour la restauration des frayères à brochet" est l'aboutissement d'un projet, entrepris par l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne (UFBAG), dans le cadre de son étroit partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ayant fait l'objet d'une large concertation dans l'objectif de produire un outil d'accompagnement des maîtres d'ouvrage potentiels, ce guide a non seulement une portée de bassin mais également nationale, ce qui a d'ailleurs motivé le soutien de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

Le brochet (Esox lucius) est une espèce emblématique de nos milieux, inscrite comme vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France. A ce titre, ce guide participe à sa protection et à la reconquête de nos eaux par celui qui est considéré comme l'un des prédateurs les plus évolués des milieux aquatiques de notre bassin et qui est également un bon indicateur de leur richesse floristique et faunistique.

Intimement liée au maintien de la fonctionnalité des zones humides, la mise en œuvre de projets visant à reconquérir ses espaces de reproduction et de croissance, participe plus largement à la préservation et à la restauration des écosystèmes aquatiques, l'une des missions prioritaires des Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA).

Fruit d'un partenariat technique avec les 8 FDAAPPMA du bassin concernées par ces enjeux, ce document résulte de la mise en commun de plus de quinze années d'expérience en matière de restauration de frayères mais également de l'appui scientifique du laboratoire ECOLAB de l'Université Paul Sabatier de Toulouse et de l'appui technique et règlementaire de l'ONEMA et de la DREAL de bassin.

Illustré par des exemples concrets de restauration, ce guide est un outil qui était attendu à l'échelle du bassin mais dont l'audience ira bien au-delà, compte tenu de son intérêt et de son originalité. Au nom des FDAAPPMA de l'UFBAG, je remercie tous nos partenaires, en particulier l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Fédération Nationale pour la Pêche en France mais également tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce guide.

Jean-Louis MOLINIÉ Président de l'UFBAG Promouvoir une approche globale et une gestion intégrée à l'échelle des bassins versants, préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques par des actions de gestion, de restauration et de décloisonnement, améliorer leur connaissance et leur suivi, sensibiliser, former et communiquer sur ces milieux, sur les enjeux de leur protection et sur la biodiversité : tels sont les objectifs communs recherchés par l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'union des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne (UFBAG).

Dans cette logique, le travail de coordination et d'animation réalisé par l'UFBAG pour l'élaboration d'un guide technique sur la restauration des frayères à brochet répond aux besoins de mutualisation et de valorisation des expériences pratiques réalisées dans ce domaine. Ce guide doit servir à accompagner tous les gestionnaires de milieux aquatiques dans leurs démarches de gestion et de restauration du fonctionnement de l'espace rivière.

Ce zoom sur le brochet est intéressant en ce que cette espèce occupe, notamment pour sa reproduction, les lits majeurs des cours d'eau : or, en contribuant à rendre fonctionnels les espaces riverains des cours d'eau (prairies humides, bras morts...) pour les brochets, on joue aussi sur leur fonctionnalité au regard de l'expansion des inondations en lit majeur, de la régulation des débits d'étiage, de la régulation des nutriments (phosphore et nitrates), ainsi que de la richesse et de la diversification de la faune et de la flore.

L'Agence ne peut qu'encourager l'UFBAG et les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques à se placer ainsi au cœur des actions liées à la préservation des milieux aquatiques et à s'inscrire dans une dynamique de progrès où, année après année, l'expertise et la connaissance permettent d'agir au mieux.

Laurent Bergeot Directeur Général Agence de l'Eau Adour-Garonne



Méthodologie

Le présent document est le fruit d'un travail de bilan et de recueil d'expériences piloté par l'Union des Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne (UFBAG), avec la collaboration technique des Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) du bassin Adour-Garonne et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

• ÉTAPE 1 : PHASE DE SONDAGE AUPRÈS DES 18 FDAAPPMA DE PÊCHE DU BASSIN

Objectif : Réalisation d'un état des lieux des opérations de restauration de frayères menées par les FDAAPPMA à l'échelle du bassin.

Résultats : 18 réponses. 9 fédérations ont déjà restauré des frayères selon des modes opératoires très variés.

• ÉTAPE 2 : PHASE D'ENTRETIEN AVEC LES FDAAPPMA IMPLIQUÉES ET VISITES DE SITES RESTAURÉS

Objectif : Evaluation de la matière disponible pour la création d'un document de valorisation.

Résultats : 8 FDAAPPMA rencontrées (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Haute-Garonne, Landes, Lot et Lot et Garonne) et une vingtaine de sites visités.

• ÉTAPE 3 : PHASE DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES DE VALORISATION

Objectif: Choix du type de document à produire au vu de la matière disponible et des objectifs fixés.

Résultats : Décision d'élaborer un guide technique d'accompagnement des maîtres d'ouvrages potentiels pour la restauration de frayères à brochet.

• ÉTAPE 4 : PHASE DE RÉDACTION DU GUIDE TECHNIQUE

Objectif: Validation progressive du contenu du guide par un comité de pilotage, composé de l'agence de l'eau Adour-Garonne et des FDAAPPMA de Charente-Maritime, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne et relecture par des conseillers scientifiques (ECOLAB) et règlementaires (ONEMA et DREAL du bassin Adour-garonne).